

A l'attention des membres du Comité de quartier  
n° 1  
Le Bourg rive gauche – Plein Soleil - Hoirie

Dossier suivi par :  
Pole Direction Générale  
☎ : 04 76 50 47 18  
mél : [pole.dg@ville-voreppe.fr](mailto:pole.dg@ville-voreppe.fr)

Voreppe, le 15 janvier 2015

Madame, Monsieur,

Suite à la réunion du 17 décembre 2014, nous vous prions de trouver de trouver ci-après les premiers éléments de réponses apportés aux fiches navettes que vous nous avez transmises.

**Fiche navette n°1 – Aménagement Avenue Honoré de Balzac (entre rue de Nardan et rue du Péage)**

- a) sécurité : réglementation de la vitesse
- b) abords : trottoirs (entretien enlever les cailloux), plantation (vivaces)

**Réponse :**

a) Conformément à ses engagements, la commune a mis en place le radar pédagogique au droit de la MJC.

Il convient de rappeler que l'avenue Honoré de Balzac est déjà limitée à 30 Km/h et que les comptages réalisés devant la MJC 2012 ont montré que la réglementation était relativement respectée (vitesse moyenne de 41 km/h).

b) La demande sera étudiée dans le cadre du Plan pluri-annuel d'investissement et à mettre en perspective avec la ZAC de l'Hoirie, le Plan Local des Déplacements et avec les entrées de ville et l'aménagement global de l'Avenue H de Balzac.

**Fiche navette n°2 – Abords cinéma**

- Poser une vasque à coté de l'escalier menant à la placette à coté du cinéma

**Réponse :**

Effectivement, depuis la dépose de la cabine téléphonique place Pugnot, le délaissé mérite d'être aménagé. La ville posera d'ici fin février une jardinière sur cet emplacement.

**Fiche navette n°3 – Fleurissement**

- Proposer aux habitants du vieux bourg la plantation d'un rosier

**Réponse :**

La Ville n'est pas opposée à ce type d'aménagement. Il conviendrait cependant de préciser la demande (emplacement, personnes intéressées, ...) afin d'étudier sa faisabilité (largeur de passage pour les véhicules et notamment ordures ménagères,..., positionnement des réseaux, ...

Ces aménagements pourraient être envisagés et traités dans le cadre d'une autorisation d'occupation du domaine public sollicitée par les propriétaires concernés et sous leur responsabilité (supports sur façade, ...)

#### **Fiche navette n°4 – Tout à l'égout – rue de Plein Soleil**

- Absence du tout à l'égout à partir de la rue de la scierie, pourquoi les travaux n'ont pas été faits ?

#### **Réponse :**

Le Pays Voironnais, qui exerce la compétence assainissement, a une bonne connaissance des réseaux sur l'ensemble de la Commune. La question fait d'ailleurs l'objet d'un Schéma Directeur d'assainissement, qui recense les différents réseaux et les améliorations à apporter sur ces derniers. Ces interventions font l'objet d'investissements réguliers de la part du Pays Voironnais au regard de leur capacité financière, priorité (état du réseau, dysfonctionnements, ...) et des projets d'urbanisme ou de réfection de chaussée des communes.

A ce titre, la commune et le Pays Voironnais réaliseront en mars prochain la mise en séparatif des réseaux eaux usées / eaux pluviales sur la rue Pognient.

Il convient de préciser qu'il n'y a pas, à notre connaissance, de dysfonctionnements constatés sur la rue de Plein Soleil, que ce soit sur les propriétés raccordées au réseau ou sur les assainissements de type individuel (les propriétaires non raccordés à ce réseau peuvent solliciter une autorisation de raccordement auprès du service assainissement du Pays Voironnais).

De plus, au regard de la particularité des travaux réalisés pour le réseau de chaleur sur la rue, il convient de préciser que la mutualisation de ces travaux avec une tranche de réseau d'eaux usées n'aurait généré d'économie significative pour aucune des deux collectivités, voire augmenter les contraintes de chantier et de circulation pour les riverains (durée du chantier, emprise plus importante, ....)

#### **Fiche navette n°5 – Sens interdit Place de l'Ecluse**

- Faire respecter le sens interdit ou bien l'enlever

#### **Réponse :**

La commune souhaite conserver ce sens interdit, mis en place afin de « pacifier » l'hypercentre en limitant « le transit » de véhicules légers dans le bourg, à la recherche notamment de place de stationnement. Il sera demandé à la Police municipale une vigilance particulière afin que cette interdiction soit respectée.

Dans l'attente de notre prochaine rencontre, qui aura lieu le mercredi 18 février 2015 à 20h, nous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Angélique ALO-JAY



Conseillère municipale déléguée  
budget

Véronique BERNOUD



Adjointe chargée de la politique de la ville, de la vie des quartiers, de la citoyenneté, de l'administration générale et de la sécurité